

DECRET N° 2003-432 DU 24 OCTOBRE 2003

portant nomination de Monsieur Edgar Yves
MONNOU en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République du Bénin en France avec
résidence à Paris.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-493 du 22 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** le décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 septembre 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Edgar Yves MONNOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Française avec résidence à Paris.

Article 2.- : Dans ses nouvelles fonctions, monsieur Edgar Yves MONNOU bénéficiera des indemnités accordées aux chefs de postes diplomatiques conformément au décret n° 165 du 20 avril 1965.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 octobre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Grégoire LAOUROU.-

Rogatien BIAOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEIA
4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-